



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



Rapport annuel 2011 du
**RÉGIME DE
PENSION AGRÉÉ**

banqueducanada.ca



Le *Rapport annuel du Régime de pension agréé* de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada 2012

Points saillants du Régime

Votre régime en un coup d'œil

- Le Régime de pension agréé de la Banque du Canada (le « Régime ») comptait 3 346 participants à la fin de 2011 (**Figure 1**).
- Les paiements effectués à même le Fonds de pension en fiducie (le « Fonds de pension » ou le « Fonds ») continuent d'augmenter, s'établissant à 34,4 millions de dollars en 2011 (**Figure 2**).
- La valeur de l'actif net du Fonds a progressé, passant de 1 025 millions de dollars à la fin de 2010 à 1 086 millions à la fin de 2011 (**Figure 3**).
- Le Fonds a dégagé un rendement de 5,0 % en 2011, contre 4,1 % pour le portefeuille de référence¹.
- En 2011, la Banque a versé 40 millions de dollars au Fonds, dont 22 millions dans le cadre de ses efforts visant à réduire l'insuffisance de solvabilité.
- Selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en supposant qu'il existera toujours), le Régime affichait un excédent actuariel de 116 millions de dollars (**Figure 4**) et un ratio de capitalisation de 112 % au 31 décembre 2011.
- Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un déficit actuariel de 96 millions de dollars (**Figure 4**) et un ratio de solvabilité de 92 % au 31 décembre 2011.

¹ Le portefeuille de référence du Fonds correspond à un ensemble d'indices boursiers et d'indices de marchés de titres à revenu fixe pondérés conformément à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Fonds.

Figure 1 : Participants

(au 31 décembre 2011)

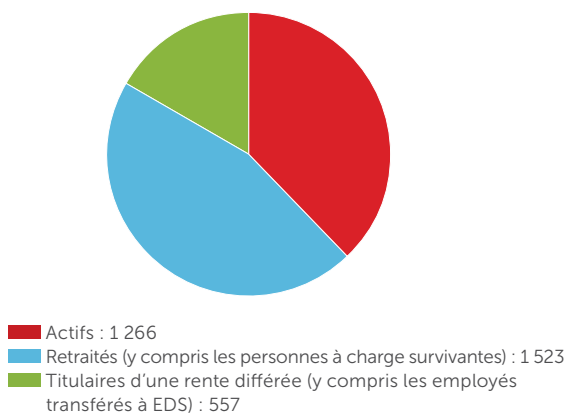


Figure 2 : Paiements effectués à même le Fonds – 2009-2011

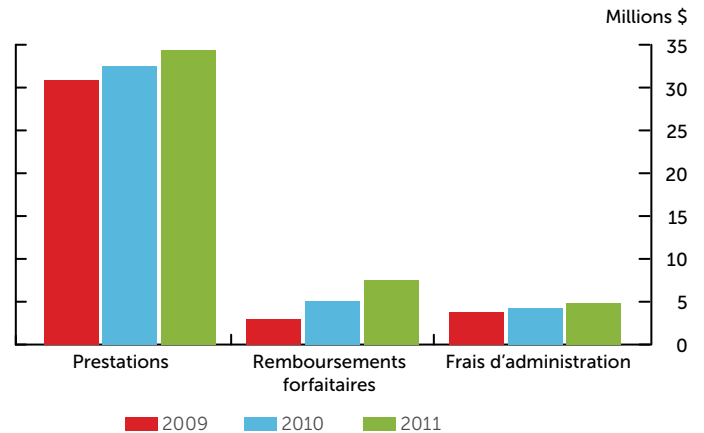


Figure 3 : Actif net du Fonds – 2007-2011

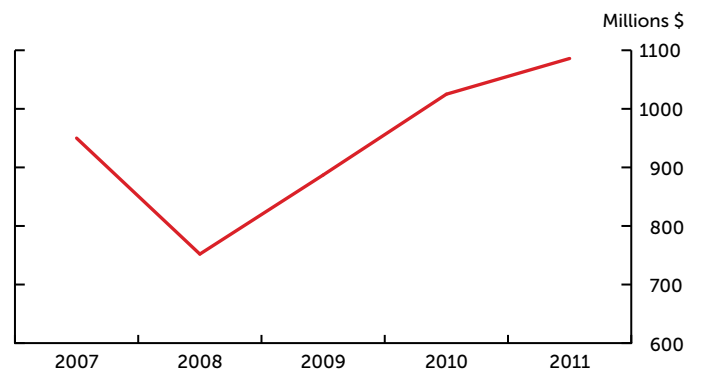
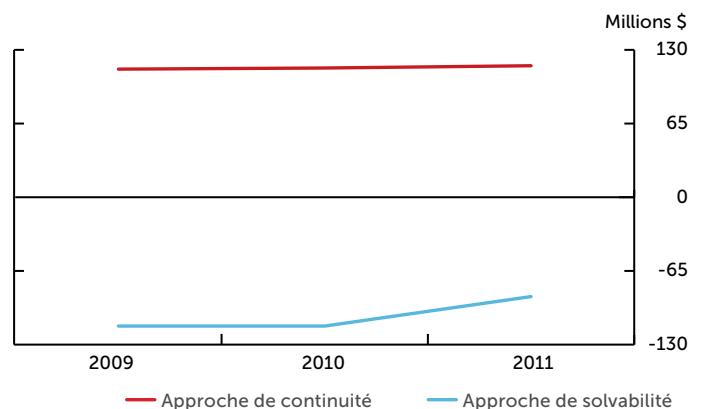


Figure 4 : Situation de capitalisation du Régime – 2009-2011





Message du président

L'année 2011 a été marquée par une volatilité persistante sur les marchés financiers, qui a posé des défis pour les régimes de retraite à l'échelle du pays. Malgré ce contexte difficile, notre régime est en bonne posture et notre engagement envers les participants est intact grâce à nos solides pratiques de gestion.

La situation du Régime

En 2011, la situation du Régime est restée stable tant selon l'approche de continuité d'exploitation que selon celle de solvabilité, en raison du rendement du Fonds ainsi que des cotisations additionnelles de 22 millions de dollars qu'a versées la Banque en 2011 afin de réduire l'insuffisance de solvabilité.

Selon l'approche de continuité d'exploitation, le Régime demeure entièrement provisionné, affichant un excédent de 116 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 112 % à la fin de 2011. Le déficit de solvabilité s'élevait à 96 millions de dollars, en baisse par rapport à 2010, et le ratio de solvabilité s'établissait à 92 % à la fin de 2011.

Changements au Régime de pension

À la suite de l'examen récent du programme de rémunération globale de la Banque, un nouveau modèle de régime de pension a été élaboré et mis en place. En novembre 2011, les employés admissibles de la Banque ont dû faire le choix entre maintenir leur participation au modèle de régime de pension antérieur à 2012 et adhérer à un nouveau modèle de régime qui a pris effet le 1^{er} janvier 2012. La Banque, grâce à un vaste programme de communication, y compris des séances d'information, a veillé à ce que les employés disposent de l'information nécessaire et à ce que le processus de sélection se déroule sans heurt. Tout employé admissible embauché à compter du 1^{er} janvier 2012 adhère maintenant automatiquement au nouveau modèle de régime.

Au moment de modifier ses règlements administratifs pour mettre en œuvre les changements relatifs au nouveau modèle de régime, la Banque a apporté deux autres changements afin d'harmoniser son régime avec les lois qui le régissent. Ainsi, elle a fait passer de 69 à 71 ans l'âge maximal auquel doit commencer le versement des prestations de pension, comme le prévoit la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et a reconnu l'obligation maintenant imposée par la *Loi sur les normes de prestation de pension* selon laquelle toute cotisation requise de l'employeur doit être versée mensuellement, une pratique qu'elle suivait déjà. Ces changements s'appliquent aux deux modèles.

Autres nouvelles

Le directeur du Régime de pension de la Banque, M. Claude Gagné, a pris sa retraite en 2011. Il a été remplacé par M. Jean-Claude Primeau, qui a intégré la Banque après avoir exercé, avec grande compétence, les fonctions de conseiller en matière de pension dans le secteur privé et de directeur au sein de l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite. L'une des membres du Comité d'administration des pensions, M^{me} Frances Boire-Carrière, a également pris sa retraite au début de 2012. La directrice des Ressources humaines, M^{me} Alexis Corbett, fait maintenant partie de ce comité. En notre nom à tous, je tiens à remercier nos collègues retraités et à leur souhaiter beaucoup de bonheur dans cette nouvelle étape de leur vie. C'est aussi avec grand plaisir que nous accueillons nos nouveaux collègues au sein de l'équipe chargée des services de pension.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion, au nom de la Banque, pour remercier tous les membres du Conseil d'administration et les employés qui consacrent temps et effort pour veiller à ce que la Banque continue d'offrir à son personnel un régime de pension solide et concurrentiel.



Tiff Macklem
Premier sous-gouverneur
Président du Comité des pensions

Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent l'administration du Régime et le placement de ses actifs et prennent des décisions à cet égard, en plus de surveiller les services de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

Les membres des trois comités²

Comité des pensions

Tiff Macklem, *premier sous-gouverneur (président)*

Brian Henley, *administrateur de la Banque*

Richard McGaw, *administrateur de la Banque*

Michael O'Brien, *administrateur de la Banque*

Timothy Lane, *sous-gouverneur*

John Jussup, *avocat général et secrétaire général*

Sheila Vokey, *chef des Services financiers*

Darcy Bowman, *avocat-conseil (secrétaire)*

Comité de placement du Fonds de pension

Ron Morrow,
chef de la Gestion financière et des Opérations bancaires (président)

Eric Wolfe,
Gestion financière et Opérations bancaires

Miville Tremblay,
Marchés financiers

Meyer Aaron,
Gestion financière et Opérations bancaires

Grahame Johnson,
Marchés financiers

Jean-Claude Primeau,
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

Comité d'administration des pensions

Sheila Niven,
conseillère (présidente)

Alexis Corbett,
Services généraux

Thérèse Couture,
Services financiers

Jeanne Meredith-Pallascio,
Services généraux

Lucie Gauvin,
Communications

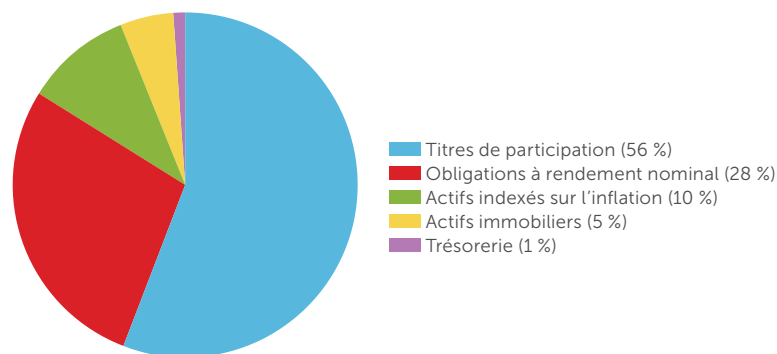
Jean-Claude Primeau,
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (Figure 5).

Figure 5 : Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2011^a
(au 31 décembre 2011)



a. Points médians selon la politique de répartition

La majeure partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur style de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Placements

Les activités de placement quotidiennes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition d'actifs permises.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires de portefeuilles externes et procède annuellement à une évaluation de rendement officielle au nom du Comité des pensions.

Titres de participation

Le Fonds continue d'investir dans des titres de participation canadiens, américains, internationaux et mondiaux. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

Titres à revenu fixe

Obligations à rendement nominal

La majorité des avoirs de cette catégorie sont investis dans des obligations et des débiteures canadiennes, choisies et pondérées de façon à correspondre plus ou moins au risque et au rendement globaux de l'indice d'obligations à long terme DEX. Ces avoirs sont gérés, pour l'essentiel, à l'externe, quoiqu'une petite tranche du portefeuille soit gérée directement par la Banque afin de répondre aux besoins de liquidités à court terme et de gérer la duration des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Les avoirs de cette catégorie comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Actifs immobiliers

Le portefeuille d'actifs immobiliers du Fonds est investi dans des fonds de gestion commune – un portefeuille diversifié de placements dans des immeubles de différents secteurs et différentes régions du Canada, géré à l'externe.

Trésorerie

Le Fonds conserve des liquidités sous forme de dépôts en espèces et de bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont les prestations dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime de pension agréé, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

Rendement du Fonds

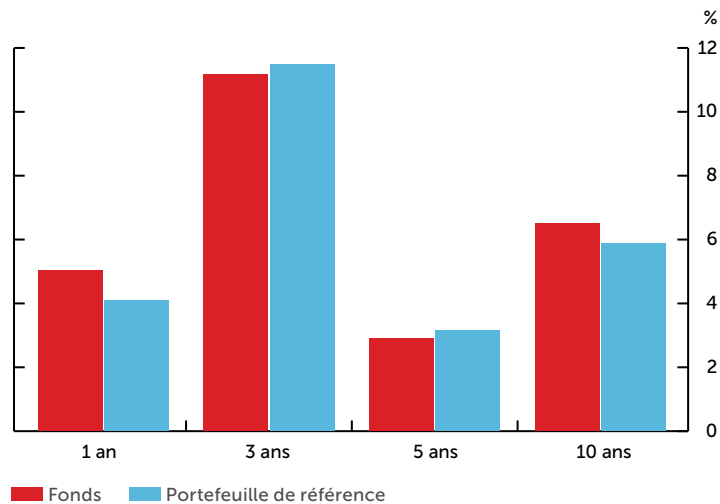
Le rendement du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 s'est établi à 5,0 %, ce qui est supérieur au rendement de 4,1 % enregistré par le portefeuille de référence (**Figure 6**).

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année en fonction du rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme actuel consiste à atteindre un rendement équivalent au taux d'inflation majoré de 3,25 points de pourcentage, déduction faite des frais.

Le rendement du Fonds est mesuré par rapport au portefeuille de référence, qui est fondé sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Figure 6 : Taux de rendement total du Fonds

(au 31 décembre 2011)



Évaluation actuarielle

Conformément à son engagement soutenu à l'égard des participants au Régime, la Banque a payé, en 2011, une cotisation de 22 millions de dollars afin de réduire l'insuffisance de solvabilité. Cette cotisation s'ajoute aux cotisations ordinaires de 18 millions de dollars visant à couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice, dont le montant estimatif figure dans le rapport d'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010. Depuis 2009, la Banque a versé au Fonds une somme globale de 141 millions de dollars, dont 84 millions en vue de combler l'insuffisance de solvabilité.

Situation financière du Régime pour 2011

La Banque procède à des évaluations actuarielles annuelles selon les approches de continuité d'exploitation et de solvabilité depuis l'apparition d'un déficit de solvabilité en 2008, durant la crise financière. La situation de capitalisation ou de continuité d'exploitation du Régime demeure solide et stable. Selon l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2011, le Régime affichait un excédent de capitalisation de 116 millions de dollars, ce qui représente un ratio de capitalisation de 112 %, et un déficit de solvabilité de 96 millions, ce qui correspond à un ratio de solvabilité de 92 % (voir les **Tableaux 1 et 2**)³.

Tableau 1 : Situation financière selon l'approche de continuité
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2007	2008	2009	2010	2011
Valeur actuarielle de l'actif	907	827	966	1 028	1 067
Passif de continuité	791	820	853	914	951
Excédent	116	7	113	114	116
Ratio de capitalisation (actif en pourcentage du passif)	115 %	101 %	113 %	112 %	112 %

Tableau 2 : Situation financière selon l'approche de solvabilité
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2007	2008	2009	2010	2011 ^a
Valeur marchande de l'actif	959	751	886	1 022	1 082
Passif de solvabilité	869	880	1 008	1 143	1 178
Excédent (déficit) ^b	90	(129)	(122)	(122)	(96)
Ratio de solvabilité (actif en pourcentage du passif)	110 %	85 %	88 %	89 %	92 %

a. Les chiffres de 2011 sont fondés sur la nouvelle méthode d'évaluation de la solvabilité.
b. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme.

³ Le montant de l'excédent qui figure dans les états financiers résumés est différent parce que la valeur de l'actif dans les états financiers est établie en fonction de la valeur marchande et non de la valeur lissée.

L'approche traditionnelle relative aux évaluations de solvabilité suppose que l'actif du régime de retraite est liquidé à la date d'évaluation et que des rentes sont souscrites auprès d'une société d'assurance afin de couvrir les prestations de retraite. Ce scénario n'est pas réaliste pour la Banque. En particulier, le marché canadien des rentes ne serait probablement pas en mesure de prendre en charge les primes de rentes considérables qui seraient nécessaires pour garantir les prestations pleinement indexées du Régime. Consciente de ce fait, la Banque a adopté une méthode plus réaliste pour évaluer la solvabilité.

Il s'agit d'une méthode raisonnable pour le Régime, qui s'appuie sur des directives de l'Institut canadien des actuaires et est acceptée par l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite pour des régimes semblables à celui de la Banque.

Cette méthode suppose que, dans l'éventualité très peu probable où le Régime prendrait fin, la Banque continuerait de l'administrer et d'en gérer l'actif. Celui-ci serait investi dans un portefeuille à revenu fixe de haute qualité, suivant des principes appliqués par les sociétés d'assurance pour la garantie des contrats de rente. Comme ce portefeuille comporterait un éventail de titres à revenu fixe, le rendement attendu des placements serait supérieur à celui des obligations à rendement réel. L'utilisation de ce rendement plus élevé pour mesurer la situation de solvabilité se traduit par un déficit moins important⁴.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio. Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur de marché, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir des taux du marché des titres à revenu fixe de grande qualité en vigueur au 31 décembre. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète la composition du Fonds de pension. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché des titres à revenu fixe sont nettement inférieurs au taux moyen à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

La Banque continuera de verser des paiements spéciaux en vue de remédier à l'insuffisance de solvabilité. En 2012, ses cotisations au Fonds devraient totaliser environ 39 millions de dollars, soit 20 millions en cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de l'exercice et 19 millions en paiement spécial pour réduire l'insuffisance de solvabilité. La diminution du paiement spécial, qui est passé de 22 millions de dollars en 2011 à 19 millions en 2012, est liée au changement de méthode d'évaluation de la solvabilité.

Depuis 2009, la Banque a versé au total 141 millions de dollars au Fonds de pension, et versera environ 39 millions en 2012.

⁴ Comme le taux d'intérêt utilisé pour évaluer les obligations futures du Régime est plus élevé, la valeur du passif est moindre que celle obtenue selon l'approche traditionnelle.

Administration des pensions

Frais d'administration

Les frais imputés au Fonds sont examinés très attentivement pour s'assurer qu'ils sont raisonnables, qu'ils sont nécessaires à l'administration du Régime (y compris au placement de l'actif) et qu'ils sont affectés conformément aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **Tableau 3** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Les frais globaux ont sensiblement augmenté en 2011, principalement en raison de la montée des honoraires de gestion de l'actif et des coûts non récurrents liés aux initiatives. Dans l'ensemble, les coûts administratifs se sont accrus en pourcentage de l'actif net du Fonds, passant à 0,45 %. Ce niveau est raisonnable compte tenu des stratégies de placement actives utilisées pour le Fonds de pension et de la complexité des caractéristiques des prestations au titre du Régime, et il est comparable à celui d'autres régimes.

Les honoraires de gestion de l'actif, dont la majeure partie correspond à un certain pourcentage de l'actif, ont donc progressé en 2011 sous l'effet de l'appréciation de la valeur marchande moyenne du Fonds. Par ailleurs, les honoraires d'administration des pensions ont fléchi légèrement par suite d'une baisse du volume de transactions. En ce qui concerne les honoraires de conseil et charges de personnel, leur hausse tient surtout à l'augmentation normale des salaires pour les postes rémunérés par le Fonds. Les frais relatifs aux initiatives ont crû considérablement en raison des coûts non récurrents associés aux programmes de restructuration et aux études sur les placements commandées par le Comité de placement du Fonds de pension.

En 2012, les frais d'administration devraient avoisiner le niveau de 2011 compte tenu du nombre moins élevé d'initiatives et de la réduction des honoraires d'administration.

Tableau 3 : Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	2009	2010	2011
Honoraires de gestion de l'actif	2 269	2 770	3 068
Honoraires d'administration des pensions	646	735	712
Honoraires de conseil et charges de personnel	603	704	741
Initiatives	273	97	401
<i>Total des frais</i>	3 791	4 306	4 922
Actif net au 31 décembre	887 054	1 024 935	1 085 672
Total des frais en pourcentage de l'actif net	0,43 %	0,42 %	0,45 %

Communications

La Banque communique avec l'ensemble des participants au Régime au moyen du rapport annuel du Régime et du bulletin automnal *Info-pension*. Ces publications sont diffusées principalement par voie électronique, et le rapport annuel et la version intégrale des états financiers audités sont affichés dans le site Web de la Banque.

Dans un souci d'économie et de protection de l'environnement, la Banque limite la distribution d'exemplaires papier (que l'on peut se procurer sur demande).

Les employés trouveront également d'autres informations dans Banque centrale, le site interne de la Banque, et peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Mercer), dont les coordonnées figurent à la page 20.

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la situation de capitalisation du régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux différentes approches :

Approche de continuité d'exploitation

L'approche de continuité d'exploitation, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Les hypothèses sont axées sur le long terme et portent sur des facteurs tels que les augmentations salariales et les taux d'intérêt, d'inflation, de départ à la retraite et de mortalité.

Approche de solvabilité

L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant au calcul de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer les charges à payer, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Valeur lissée de l'actif

La valeur lissée de l'actif est utilisée aux fins de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, alors que la valeur marchande est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers. La méthode de lissage vise à échelonner l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à accroître la stabilité des cotisations versées au Régime.

Ratio de capitalisation

Le ratio de capitalisation s'entend du ratio s'appliquant à l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation; il correspond au ratio de la valeur lissée de l'actif au passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité correspond au ratio de la valeur marchande de l'actif au passif de solvabilité.

Déficit de solvabilité

Le déficit de solvabilité correspond à l'excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Selon la législation relative aux régimes de retraite, l'insuffisance de solvabilité s'entend du montant utilisé pour calculer les paiements annuels spéciaux devant être effectués afin de rétablir la solvabilité. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

États financiers résumés

au 31 décembre 2011

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Banque du Canada (la Banque) est l'administrateur du Régime de pension agréé de la Banque du Canada (le Régime) et elle a créé relativement à celui-ci un fonds en fiducie, dont elle assure la tenue. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, à qui il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur du Régime.

Les états financiers du Régime, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et le jugement de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille également à ce que les renseignements fournis dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces.

Le Comité des pensions est chargé de superviser la gestion du Régime, et le Conseil d'administration de la Banque du Canada assume la responsabilité générale de l'approbation des états financiers. Le Comité rencontre la direction et l'auditeur externe pour examiner l'étendue de l'audit, revoir ensemble les conclusions et s'assurer mutuellement que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée procède chaque année à une évaluation actuarielle en règle du Régime, conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

L'auditeur externe nommé par le Comité des pensions, Deloitte & Touche s.r.l., a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugés nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de son audit au Conseil d'administration de la Banque du Canada. L'auditeur externe dispose d'un libre accès au Comité des pensions pour discuter de la teneur de son audit et de ses conclusions.



Tiff Macklem

Premier sous-gouverneur et président du Comité des pensions



S. Vokey, CA

Comptable en chef et membre du Comité des pensions

Ottawa (Canada)
Le 19 juin 2012

OPINION DES ACTUAIRES

La Banque du Canada a confié à Mercer (Canada) limitée le mandat de procéder à l'évaluation actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime de pension agréé de la Banque du Canada au 31 décembre 2011 selon le principe de continuité d'exploitation, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2011, selon le principe de continuité d'exploitation. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la Banque du Canada à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables aux fins des présents états financiers, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là, de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la Banque du Canada les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime est fondée sur :

- l'évaluation actuarielle du passif du Régime au 1^{er} janvier 2012 selon le principe de continuité d'exploitation,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Banque du Canada en date du 31 décembre 2011,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la Banque du Canada et Mercer (Canada) limitée ont établies.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse et nous les jugeons suffisants et fiables pour les besoins de l'évaluation. De plus, nous avons procédé à notre évaluation conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires. Nous avons effectué cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



J. Demers
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



S. Crabtree
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer (Canada) limitée

Ottawa (Canada)
Le 24 mai 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil d'administration de la Banque du Canada

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, sont tirés des états financiers audités du Régime de pension agréé de la Banque du Canada au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 19 juin 2012.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite utilisées pour la préparation des états financiers audités du Régime de pension agréé de la Banque du Canada. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités du Régime de pension agréé de la Banque du Canada.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités. Les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension agréé de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités du Régime de pension agréé de la Banque du Canada au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux critères établis qui stipulent que les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension agréé de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Jelovita & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
Le 19 juin 2012

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
ACTIF			
Placements	1 086 389 311 \$	1 025 558 473 \$	882 931 374 \$
Revenus de placement à recevoir	284 879	123 330	413 360
Cotisations de l'employeur à recevoir	-	-	4 351 366
	<u>1 086 674 190</u>	<u>1 025 681 803</u>	<u>887 696 100</u>
PASSIF			
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>1 001 733</u>	<u>747 025</u>	<u>641 616</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	<u>1 085 672 457</u>	<u>1 024 934 778</u>	<u>887 054 484</u>
Obligations au titre des prestations de retraite	<u>951 157 430</u>	<u>914 713 704</u>	<u>852 774 805</u>
EXCÉDENT DU RÉGIME DE PENSION	<u>134 515 027 \$</u>	<u>110 221 074 \$</u>	<u>34 279 679 \$</u>

Au nom du Comité des pensions et du Conseil d'administration de la Banque du Canada



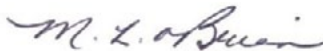
Tiff Macklem

Premier sous-gouverneur et président du Comité des pensions



S. Vokey, CA

Comptable en chef et membre du Comité des pensions



M. L. O'Brien, FCA

Membre du Conseil d'administration de la Banque du Canada et membre du Comité des pensions

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/pensions/pension-f.html>, ou sur demande.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE
DES PRESTATIONS**

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placement	41 899 098 \$	35 568 823 \$
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	14 875 685	82 401 913
	56 774 783	117 970 736
Cotisations de l'employeur		
Services rendus au cours de l'exercice	18 540 897	20 328 608
Paiement spécial pour déficit du régime de pension	21 554 765	33 041 811
Cotisations des employés		
Services rendus au cours de l'exercice	6 313 544	6 229 796
Services passés	1 639 320	616 154
Transferts provenant d'autres régimes	2 743 899	1 669 123
	50 792 425	61 885 492
	107 567 208	179 856 228
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Versements de prestations de retraite	31 124 586	29 202 936
Versements de prestations de cessation d'emploi	7 087 936	5 166 999
Versements de prestations d'invalidité	100 051	103 508
Versements de prestations de décès	3 595 244	3 196 728
Frais d'administration	4 921 712	4 305 763
	46 829 529	41 975 934
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	60 737 679	137 880 294
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 024 934 778	887 054 484
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 085 672 457 \$	1 024 934 778 \$

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/pensions/pension-f.html>, ou sur demande.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS
DE RETRAITE**

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE		
Prestations acquises	29 237 660 \$	28 843 681 \$
Coût financier	47 689 878	46 659 886
Perte actuarielle	216 070	10 041 804
Changement de méthode	-	8 667 861
Modification des hypothèses	-	5 395 838
Variation des provisions du Régime	1 207 935	-
	<u>78 351 543</u>	<u>99 609 070</u>
DIMINUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE		
Versements de prestations de retraite	31 124 586	29 202 936
Versements de prestations de cessation d'emploi	7 087 936	5 166 999
Versements de prestations d'invalidité	100 051	103 508
Versements de prestations de décès	3 595 244	3 196 728
	<u>41 907 817</u>	<u>37 670 171</u>
AUGMENTATION NETTE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	36 443 726	61 938 899
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	914 713 704	852 774 805
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE À LA FIN DE L'EXERCICE	951 157 430 \$	914 713 704 \$

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/pensions/pension-f.html>, ou sur demande.

Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régit la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au :

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada Mercer (Canada) limitée

Bureau 800
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3T5

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

employés actifs : **1 888 903-3308**
retraités : **1 888 588-6111**

bank-banque-canada@mercer.com

Pour toute question relative à la paye ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au :

Centre RH

Banque du Canada
12^e étage, tour Ouest
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

7766 (interne), **613 782-7766** (Ottawa)
ou **1 866 404-7766**

centrerh@banqueducanada.ca